



CC DES PORTES EURÉLIENNES
15 MARS 2019
D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
CELLULE DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE

A CHARTRES, LE 12 MARS 2019

La Préfète d'Eure-et-Loir

à

Monsieur Stéphane LEMOINE
Président de l'EPCI des Portes Euréliennes d'Île-de-France
6 Place Aristide Briand
28230 ÉPERNON

OBJET : AVAP d'ÉPERNON

Vous m'avez transmis le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), arrêté par délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2018 et envoyé pour accord préfectoral le 08 mars 2019.

La commission locale aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (CLAVAP) s'est réunie le 08 février 2019 pour débattre et voter les modifications demandées par les personnes publiques associées et l'enquête publique. Les modifications ont été votées à l'unanimité.

Considérant ces différents éléments, en vertu du L.642-3 du code du patrimoine, je donne **mon accord pour la création de l'AVAP** sur la commune d'Epernon.

La Préfète

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

copies : UDAP
DDT

